74e ANNEE. — N° 86. MERCREDI 25 JUILLET 1934.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Devant l'énigme allemande !...

Depuis le discours de Hitler, un silence lourd pèse sur l'Allemagne. De quoi est-il fait ?...

On croira difficilement qu'il résulte d'un consentement universel et d'une cordiale adhésion de tous au terrorisme du Führer.

Avant les événements du mois dernier le dictateur se faisait aisément admettre aux yeux du monde comme l'homme prédestiné exprimant par sa voix l'unanime volonté du peuple allemand. Il se montrait toujours au-dessus de foules ardentes à l'acclamer, marchant au milieu des hosannas et portant dans ses mains les destinées de la nation élue. Nulle part on ne distinguait le signe visible d'une opposition, d'une contradiction. Hitler semblait justifié à proclamer le caractère « totalitaire » du régime qu'il avait institué...

Désormais nous sommes plus sceptiques quant à la véracité de ces affirmations solennelles. Le coup de tonnerre du 30 juin a déchiré des voiles et dissipé des illusions. Nous avons vu ce jour-là qu'il y a des déchirures dans cette toile sans couture et que de redoutables complots sont tramés contre le dictateur par les artisans mêmes de sa dictature. Nous savons qu'il rencontre des oppositions, mais nous ne savons pas si elles ont des prolongements dans le peuple et si elles s'étendent au-delà du cercle étroit des dirigeants.

⁂

L'absence même de toute réaction apparente n'est peut-être pas pour Hitler un signe rassurant. Ce que nous disent les informations officielles des mesures prises à l'égard des anciennes Sections d'Assaut laisse pressentir des difficultés.

L'hitlérisme a depuis deux ans nourri les foules allemandes avec les parades colossales, les spectacles monstres qu'elles se donnaient à elles-mêmes. C'est de la viande bien creuse à servir à des affamés. Les défilés, les saluts à la romaine ne nourrissent leur homme que d'un enthousiasme vide, factice et passager après lequel la misère doit sembler plus dure et la réalité plus amère !...

Ah ! comme on voudrait savoir ce qui s'agite dans l'esprit de ce peuple et les pensées qui peuvent fermenter dans cette masse qui ne semble s'agiter qu'au commandement... La terreur sanglante peut sauver la dictature d'une crise, Peut-elle devenir un moyen de gouvernement normal, durable et régulier ?...

⁂

Nous voudrions bien conclure, comme certains de nos confrères, que Hitler est à bout, qu'il ne pourra pas se maintenir s'il ne trouve pas bientôt le moyen de tirer l'Allemagne de sa détresse et de ses embarras mortels... Où le trouverait-il ce moyen ?

Mais ces espérances, à peine formulées, sont bien aléatoires. Nous n'avons vu aucun mouvement dans les masses populaires. Rien n'indique que soit affaiblie leur foi messianique en la personne de Hitler !

Il ne faut pas raisonner de l'Allemagne comme on le ferait d'un autre peuple. Et Hitler le connaît bien. Cette nation a des capacités d'endurance et de servilité dont il mesure mieux que nous l'étendue et la profondeur. En tout cas, il reste pour l'instant le maître de la seule force organisée, de l'armée...

Et tant que celle-là ne lui manquera pas !...

⁂

Nous lisions hier, dans *les Annales*, un aperçu développé du livre, *la Fin des Illusions*, que vient de publier M. Léopold Schwarzschild, réfugié, qui dirige à Paris la *Neue Tage Buch*, l'hebdomadaire le plus remarquable et le mieux documenté de la presse émigrée. Ce livre n'est pas encore traduit en français, mais à peine paru en Angleterre il a été signalé par M. Wickham Steed comme devant être lu par tous ses compatriotes.

C'est une démonstration que Hitler n'a qu'un but : la guerre ; et qu'un moyen : la reconstitution de la force allemande. Il s'y prépare à travers tous les obstacles avec autant de fourberie que d'obstination. L'aviation ayant modifié complètement les rapports entre les divers éléments militaires, c'est à son développement qu'il qu'il emploie tous ses efforts, persuadé que si l'Allemagne arrive, même momentanément, à posséder une aviation supérieure à celle de la France, cela suffira pour lui assurer la victoire.

Ne comptez pas, dit l'auteur du livre aux pays menacés, sur le triomphe à la dernière minute du bon sens reculant devant la stupide horreur d'une guerre. Et prenez vos précautions pour éviter de vous trouver un jour devant cette alternative : ou le conflit ou la soumission. Pour cela, pense M. Schwarzschild, il n'y a qu'un moyen qui est de garder sur l'Allemagne la supériorité de force...

⁂

Pour l'instant, on attend de Hitler quelque éclaircissement sur l'attitude qu'il compte prendre dans la situation internationale créée par les projets français que le gouvernement britannique a approuvés. Il y a quelques jours, Rudolph Hess, parlant officiellement, proclamait que l'Allemagne ne songe qu'à la paix et ne prépare que l'accord parfait. Le malheur est que cette affirmation se trouve commentée par le réarmement continue du Reich. Peut-être lui faudrait-il d'autres garanties...

Voilà un moment bien choisi pour Hitler de démontrer la sincérité de ses bons sentiments. Le gouvernement britannique a fait approuver par la Chambre des communes l'appui qu'il entend donner aux projets français. Après quoi il les a présentés à Rome et à Berlin. L'Italie n'a pas tardé à envoyer sa réponse favorable. L'Allemagne, jusqu'ici, s'est contentée de ne rien dire !

L'occasion est décisive. Suivant les termes mêmes du ministre britannique on lui propose d'adhérer « à un « pacte basé sur les principes les « plus stricts de la réciprocité et sin« cèrement conçu en vue de fortifier « les fondements de la paix en Eu« rope... »

Si l'Allemagne se dérobe, il ne sera plus possible de garder la moindre illusion sur la sincérité de ses déclarations pacifiques et nous n'aurons qu'à régler notre conduite en conséquence.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Les Etés chauds

On dit que le présent été va décrocher le record de la chaleur. On dit qu'on a relevé 34 degrés et même 35. On dit que c'est anormal... mais on dit, comme cela, des tas de choses, sans savoir.

Au point de vue météorologique, c'est toujours la présente année qui est exceptionnelle : s'il pleut on fait tout de suite des comparaisons avec le déluge; s'il fait froid, on s'imagine être plus maltraité que les Esquimaux et les Samoyèdes, et si le soleil nous chauffe un peu durement le crâne, on croit dur comme fer qu'il s'agit là d'un phénomène sans précédent. En ce qui touche le présent été, la réalité est cependant moins glorieuse ou moins cruelle, suivant qu'on se flatte ou qu'on s'affecte de la température ambiante.

34 degrés, voire 35 ? mais nous avons vu cela au cours de ces dernières années ! je crois, Dieu me pardonne ! que nous avons vu pire. L'an dernier, il y a moins de douze mois, ne relevait-on pas, le 6 août des maxima de 37 degrés sur divers points et n'en fut-il pas à peu près de même en 1929 et en 1928 ? Mais, s'il faut parler de record, ne peut-on pas affirmer que l'été de 1923 obtint la palme pour la précédente décade puisqu'on nota 39° à Perpignan et même 41° à Nimes ?

Ceux qui qualifient de tropicale la chaleur actuelle ne connaissent pas la fraîcheur de la température par rapport à certains été d'autrefois dont l'histoire a mentionné la rigueur. Ne remontons pas plus avant que l'an mille, mais signalons que la chaleur extraordinaire cet été fut un des faits sur lesquels les populations appuyèrent la croyance que la fin du monde allait survenir. Ensuite, on connut à intervalles plus ou moins éloignés, maintes années où la sécheresse accompagnée d'épidémies de peste ravagea le pays. Les chroniques du temps rapportent qu'en 1554, « il fut bien l'espace de sept moys et plus sans pleuvoir. » On vit des rivières se tarir au point qu'il était possible de les traverser à pied sec et des incendies spontanés s'allumèrent. En 1793, il fit froid jusqu'à fin juin, au point qu'on dut faire du feu dans les appartements, puis, soudain, le 4 juillet, la température s'éleva à un tel point que, le 8 elle atteignit 40 degrés. En 1811, la sécheresse tourna à la catastrophe, car les rivières et canaux avaient un niveau d'eau tellement bas que la batellerie fut arrêtée. Or, il n'y avait pas encore de chemins de fer pour transporter les denrées de ravitaillement des villes. En 1832, une chaleur torride coïncida avec le choléra qui fit, à Paris seulement, vingt mille victimes. En 1842, il fit si chaud que les roues d'un grand nombre de malles-poste s'enflammèrent. Enfin, en 1904, on constata à Montpellier, le 17 juillet, 42°9 à l'ombre.

Ce sont là, à coup sûr, de rudes températures, mais d'autres pays en voient bien d'autres. Ne relève-t-on pas couramment en Tunisie, 44°, en Egypte 46°, aux Indes, 49°, à Suez 52°, au Congo 54°, en Abyssinie 57° ? Nous ne sommes donc pas les plus à plaindre. Sans doute, le mal des uns ne guérit pas celui des autres, mais cela peut nous consoler un peu de voir que notre région n'est point la plus mal partagée.

Daniel BRICE.

Informations

Inauguration du monument Doumer

Dimanche, M. Lebrun, président de la République s'est rendu à Aurillac pour inaugurer le monument élevé à la mémoire de Paul Doumerc, ancien président de la République.

Au banquet, dans un éloquent discours, le chef de l'Etat a dit la joie et la fierté causées par le redressement financier dû au Président Doumergue.

« Quoi qu'il en soit, dit-il, des difficultés présentes, nous pouvons, en ces journées ensoleillées de Messidor, dire notre joie et notre fierté du redressement qui, derrière le pilote avisé, expérimenté et prudent qu'il s'est donné, entraîne notre pays vers de meilleures destinées, et qui doit être poursuivi jusqu'à son terme. L'opinion n'accepterait pas que son action bienfaisante fût suspendue. Elle serait sévère à ceux qui ne mettraient pas tout en œuvre pour assurer les lendemains que la sagesse et les efforts d'hier permettaient déjà d'entrevoir.

« Le chef de l'Etat est heureux de faire entendre ici même, en cette journée placée sous l'égide de Paul Doumer, qui eût toujours une foi inébranlable dans l'avenir de sa patrie, un appel à la confiance et à l'espoir. »

La question du désarmement

La conclusion du pacte oriental et sa jonction avec le traité de Locarno, équivaudrait, pensent les milieux politiques, à donner à la France la sécurité qu'elle réclame.

Dès lors, il serait possible, croit-on, que le gouvernement français n'hésitât plus à accepter que la discussion sur les armements reprenne sur la base du projet Mussolini.

En réalité, il ne s'agirait que de laisser les armements à leur niveau actuel, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Allemagne, de sanctionner les armements auxquels elle a procédé en opposition avec le traité de Versailles et de les soumettre au régime du contrôle.

On estime également que la France pourrait s'engager dans cette voie en raison même du fait qu'un grand écart subsisterait entre ses armements et ceux de l'Allemagne.

Toutefois, les milieux diplomatiques allemands font certaines objections au plan Mussolini.

En Espagne

La tentative de front unique des partis prolétariens espagnols n'a pas réussi, les socialistes ayant repoussé la proposition des communistes, comme le prouve cette déclaration faite par un des membres les plus influents de la Commission exécutive :

« La Russie, qui a fait tant de choses admirables en politique intérieure, ne veut pas sortir de la terrible erreur qui constitue sa politique ouvrière internationale. Nous avons décidé de ne pas publier la réponse que nous avons faite à la proposition des communistes ; nous croyons que ceux-ci ne la publieront pas non plus, car elle ne leur convient pas. »

Antifascistes condamnés en Italie

Trois procès viennent de se dérouler au tribunal spécial. Un antifasciste accusé d'avoir tenu des propos outrageants sur de hautes personnalités a été condamné à quatre ans de prison.

Un autre antifasciste de Padoue, convaincu d'avoir appartenu au parti antinational, a été condamné à cinq ans de prison.

Enfin, un groupe d'antifascistes de Gênes a été condamné à des peines variant de 16 ans à 1 an de prison.

L'Italie et Hitler

On déclare, dans les milieux italiens, que la nouvelle suivant laquelle le gouvernement italien aurait fait des représentations officielle à Berlin, au sujet de l'activité nazi en Autriche, est dénué de tout fondement.

La course aux armements

A bord du croiseur « Houston », le président Roosevelt, s'adressant à l'équipage, a promis que la flotte des Etats-Unis attendrait, dans quatre ans, le maximum autorisé par les traités.

Il a ajouté que le Congrès et le peuple américain sont fiers de la marine qui a donné son plein concours à la réalisation du programme de constructions navales en cours d'exécution.

EN PEU DE MOTS...

— La vague de chaleur a fait 188 victimes aux Etats-Unis. Contrastant avec la vague de chaleur, la neige est tombée au Colorado Sprins (Colorado).

— On mande de Tokio que des inondations ont dévasté le sud-est de la Corée. Trois mille maisons sont submergées. Près de 5.000 personnes ont péri.

— De violents orages ont éclaté à Villeneuve-sur-Lot, à Moissac, à Villefranche-de-Rouergue. Les dégâts occasionnés par la grêle sont considérables.

— Le prix de littérature pyrénéenne de 1.000 francs, fondé par l'Association régionaliste a été décerné dimanche à M. Pierre Daguerre pour son ouvrage « Béarn et Béarnais ».

— Mme et M. Girard, industriels à Lyon, se sont noyés en se baignant à Port-Gallaud, dans l'Ain. C'est en voulant secourir sa femme que M. Girard fut entraîné dans le courant.

— Un cycliste, René Delon, 18 ans, employé des P.T.T. à Tulle, est entré en collision avec un autre cycliste, Jean Fourche, 23 ans, dans la rue du Pas-Rouland. Le jeune Delon tomba et fut tué sur le coup.

NOS ÉCHOS

Heureuse évolution.

Jusqu'à ces derniers temps toute maîtresse de maison élégante qui invitait ses amis à venir goûter et prendre quelque chose en fin de journée se serait cru déshonorée si ca carte d'invitation n'avait pas porté la mention « cocktails ». Les médecins avaient beau condamner les « cocktails » comme contraires à la santé, le « cocktail » régnait de par la toute-puissance du snobisme.

Mais la mode évolue, et on s'est enfin aperçu qu'il y a de bonnes choses chez nous : aussi Mme A. Fould a-t-elle récement convié ses amis à prendre « un verre de vin français » et la baronne Robert de Rothschild vient de prier ses intimes avec cette mention sur ses cartes : « Thé à quatre heures, apéritif français à six heures. » Cela indique toute une évolution heureuse de l'état d'esprit actuel...

Une histoire de Jarry.

Un mardi, c'était après une séance de « Vers et Prose » qui se tenait, boulevard Saint-Germain, au premier étage du Café de Flore, André Salmon, assis sur une chaise, les pieds sur la table, fumait nonchalemment une pipe, dite pipe mousseline, quand survient soudain Alfred Jarry. Il cligne de l'œil, regarde Salmon, duquel il se trouve éloigné de quelques mètres et dit gentiment :

— An-dré-ne-bou-ge-pas. Je-vais-ti-rer-sur-la-pi-pe-sans-tou-cher-à-ta-poi-re.

Jarry vise avec son revolver. Le coup part. La pipe de Salmon est cassée..., la balle va se loger dans un miroir d'en face... Une dame présente allait se mettre à pousser de petits cris, quand Jarry lui touche le bras et murmure :

— S'il vous plaît, Madame, maintenant que la glace est rompue... causons.

Opinion de choix.

A l'un des derniers dîners de gala — il y en a eu toute la semaine — le hasard avait placé Paul Valéry en face du comédien, Victor Boucher.

La conversation roula sur le théâtre principalement. De temps en temps, Paul Valéry essayait de placer un mot. Vaine tentative. Boucher, particulièrement en verve, se refusait à lâcher la parole.

A la fin du repas, Saint-Granier, qui était là, s'approcha de Boucher et lui demanda son opinion sur le poète académicien.

— Très agréable ! répondit Boucher.

Puis, après réflexion :

— Tout de même, je l'aurais cru plus causeur.

Le courageux rabbin.

Un sultan malicieux de jadis avait invité à sa table les représentants de toutes les religions pratiquées dans ses Etats. Mais voici qu'au milieu du repas, les janissaires entrent, yatagan au poing, comme pour tout occire.

Ce voyant, les imans, muftis et autres gagnent vivement les issues libres de la salle. Seul, un rabbin reste à sa place, un peu pâle mais immobile.

Le sultan s'approche de lui en riant.

— Tu es le plus brave, lui dit-il, et je veux t'en récompenser. Demande-moi quelque faveur, je te l'accorderai.

— Lumière des croyants, répond le rabbin, permets-moi seulement de sortir, pour changer de pantalon.

AU FIL DES JOURS...

DEUX SEMAINES EN ITALIE

(Suite)

Plusieurs défilés suivent. Dans des vallons sauvages, des ruisseaux gonflés par l'orage roulent des eaux rouges qui débordent de tous côtés. Nous atteignons un plateau. En avant de nous, les monts Tiburbins étagent leurs cimes. Soudain, à leurs pieds, apparaît un amas de verdures et d'édifices. C'est tout ce que nous verrons, en tournant autour d'elle à distance, de cette villa Adriana qui fut la plus vaste et la plus somptueuse du monde romain, Thermes, stade, théâtres, bibliothèques, nymphées et prétoires, esplanades et portiques entouraient le palais d'Adrien et de Sabine de tant de merveilles que, même vingt fois dévasté, il reste un des ensembles les plus prestigieux de l'Italie.

Nous avons rejoint une large route. Tout de suite elle se prend à escalader des versants d'oliviers plusieurs fois centenaires. Andersen célébra ces arbres conjointement avec les ceps puissants qui les entourent. Nous atteignons ainsi Tivoli, la Tibur dont les Romains, après 25 siècles, continuent à faire un des lieux préférés de leurs villégiatures.

La pluie, qui nous poursuivait, y entre à flots avec nous. Elle ne cessera guère, ce soir, de nous persécuter. Bien que notre étape de 250 kilomètres ne nous conduise à son terme que peu avant le crépuscule, nous voulons voir quelque chose de cette cité mirifique. Sinon la villa d'Este et ses jardins suspendus, au moins une partie de la villa Gregoriana. Notre hôtel reconnu à la hâte, nous courons aux grilles. Nous les trouvons closes. Il pleut à torrent. La passion de la découverte l'emporte néanmoins sur la crainte de la mouillure. Nous suivons un long tronçon de la route qui surplombe le parc aux pentes interdites. La nuit tombe. Pourtant nous parvenons à apercevoir, dans le fouillis de verdures étagées, la cataracte, — ce soir de couleur chocolat, — de l'Aniene. Pour empêcher ce fleuve indiscipliné de ravager plus longtemps Tivoli et ses faubourgs, Grégoire XVI le soumit à un tunnel d'où l'eau s'échappe en un saut de 108 mètres. D'autres chutes grondent aussi à la ronde. Et, là-haut, sur un éperon de rocher qui domine le gouffre, l'harmonieuse rotonde du temple de la Sibylle nous laisse, tandis que nous revenons sur nos pas, contempler les quatre colonnes de sa façade. Nous rentrons, un peu consolés de notre déconvenue. Dans la descente qui conduit à l'hôtel, nous rencontrons un prêtre en surplis précédé d'un clergeon. Il s'incline ; nous saluons. Cet abbé vient de bénir une par une les chambres affectées à notre repos et qui ne furent pas occupées depuis l'autre saison. Cérémonie discrète autant que peu banale !

L'albergo Sirena clôt ses portes durant l'hiver. Il les rouvre au printemps pour abriter les touristes de passage et surtout, je pense, recevoir les petits bourgeois de Rome en quête d'un lieu propice à leurs weck-end ordinaires. Cette clientèle se contente d'installations sommaires. A défaut de confort, cet hôtel leur offre au moins de l'espace. Ma chambre ne possède pas moins de deux portes et trois fenêtres qui naturellement ferment mal ou pas du tout. Pas d'eau courante pour la toilette, mais des lits si larges qu'on y dispose les matelas en travers.

En revanche, des terrasses superposées de cette maison, nous jouirons demain matin sur la vieille ville, sur les fourrés et les cascades grégoriens des vues que nous cherchions en vain tout à l'heure.

De même que le logement, le dîner se ressent de l'improvisation. Entre un potage fade et un frugal dessert, le menu comporte un seul plat, bien entendu celui qui nous fait dire deux fois par jour : « Le pays de Vitellius n'est plus que le pays du vitulus ! » Pour la première fois, tous les membres de notre caravane font table commune. L'excellent vin du cru et l'excitation de la rencontre aidant, le repas rachète en gaieté une pauvreté que Tibur semble avoir empruntée à Sparte.

Remonté dans mon immense chambre à courants d'air, je m'applique à m'endormir. Peine perdue ! Un énorme bruit d'eau enveloppe la maison. Est-ce la pluie toujours déchaînée ? J'achève d'ouvrir une fenêtre. Tombé d'un ciel sans nuage, un clair de lune féerique enveloppe Tivoli. Ce sont les cascades de Grégoire XVI qui nous chantent la narquoise berceuse qui nous troubla...

⁂

Etre tiré du lit, à pointe d'aube, un jour de Pâques, avec la perspective de rouler en car jusqu'à la nuit, est une épreuve sans douceur pour la plupart d'entre nous, pour les femmes en particulier. Nous n'aurons même pas le loisir de rendre à M. le curé en son Eglise la visite lustrale qu'il accomplit hier dans nos appartements. La longueur exceptionnelle de l'étape justifie ce départ ultra-matinal. Nous devons nous rendre aujourd'hui de Tivoli à Florence par Riéti, Terni, Spolète, Foligno, Assise, Pérouse et Arezzo. Ce parcours, nous dit-on, ne compte pas moins de 427 kilomètres de routes parfois très dures. Mais que de découvertes il nous promet ! Tout de suite, il nous en offre une de réconfortante ; je veux dire une compensation à nos déboires de l'arrivée. Durant une demi-lieue, la route tourne autour de Tivoli. Elle surplombe la villa Gregoriana. Cette fois, les cascades se montrent à nous dans tout leur éclat. Et par dessus la double féerie des arbres touffus, des rochers abrupts et des eaux écumantes, la ville étage ses terrasses et ses temples magnifiques par les rayons du soleil levant.

Ensuite se déroulent les plaisantes campagnes de la Sabine. Autour de Palombera et de Moricone, ce ne sont que vergers de poiriers et cerisiers en fleurs. A droite les monts Sabins déroulent à plus de mille mètres de hauteur la frise de leurs sommets. A gauche, un plateau vallonné s'étend à perte de regard. Cette immensité n'a rien de monotone. Çà et là, des pitons jaillissent couronnés de villages. L'un d'eux parmi les plus éloignés porte Monte-Rotondo, voisin de Mentana. Lieux rendus célèbres par la victoire remportée le 3 novembre 1867 sur les troupes de Garibaldi par l'armée pontificale et surtout les zouaves français. Si j'en crois notre guide, Monte-Rotondo possède un autre renom moins avantageux. Il ne faudrait pas moins de 1800 ans pour se faire des amis dans cette localité. Je laisse à mon informateurs la responsabilité de cette appréciation maligne...

(*A suivre*). Eug. GRANGIÉ.

Les « à peu près ».

L'autre jour, Pierre Benoit pénétrait dans un grand café des Champs-Elysées, dont il est l'hôte assidu. Il aperçut, à une table, un écrivain, auteur de romans populaires, fort exubérant par ailleurs et qu'il préférait ne pas voir.

L'auteur de *Monsieur de la Ferté* passa donc, impassible, l'œil brillant mais vague, la bouche tendue.

Alors l'autre de s'écrier sur son passage :

— Ah ! voici Monsieur de la Fierté.

Combien en avait-il ?

Une dame se lève pour voir de plus près un pastel représentant un bel officier.

C'est un de mes ancêtres, dit le maître de la maison. Il était brave comme un lion, mais il n'avait pas de chance : à chaque bataille, il perdait un bras ou une jambe.

Puis il ajoute en se rengorgeant :

— Il a pris part à vingt-quatre combats dans sa vie !

Mot d'enfant.

Maman explique à Paulou la Genèse et lui raconte, d'après Moïse, le processus biblique de la création.

Paulou qui, le jeudi, a été au Zoo, réfléchit largement et demande d'un air grave :

— C'est le bon Dieu, aussi, qui a créé les singes ?

— Bien sûr.

— Comme il a dû rire.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Deux dirigeants d'une banque locale sont poursuivis

En juin 1933, M. Millau, commerçant de notre ville, fut amené, après diverses contestations, à déposer une plainte pour abus de confiance contre l'ancienne administration de la Banque populaire du Quercy.

Une instruction fut ouverte au Parquet de Cahors. Le magistrat instructeur y mit fin peu de temps après par une ordonnance de non-lieu qui fut rendue le 2 août... Mais le plaignant, M. Millau, n'accepta pas cette conclusion négative. Le 4 août, il interjeta opposition devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel.

Celle-ci, le 25 octobre 1933, sur réquisition du procureur général demandant un supplément d'enquête, rendit un arrêt annulant l'ordonnance de non-lieu du juge de Cahors et désigna un conseiller à la Cour pour procéder à ce supplément d'instruction.

L'arrêt portait que l'information était incomplète, que des témoins importants n'avaient pas été entendus. Il précisait les témoignages à recueillir et les documents et renseignements à obtenir.

⁂

M. le conseiller d'Espagnol-Latagette a donc mené l'information ordonnée. En suite de quoi, la Cour d'Appel entendit son rapport contre : Adrien Gausserand, ancien directeur de la Banque Industrielle et Commerciale du Quercy et contre Farges, ancien président du Conseil d'administration de ladite Banque, qu'il proposait d'inculper d'abus de confiance.

La Cour rendit un arrêt déclarant l'information complète et ordonnant que les pièces de la procédure soient communiquées au Procureur général « pour « être par lui requis ce qu'il appartien- « dra ».

⁂

En conséquence de quoi, la Chambre des mises en accusation de la Cour vient de rendre l'ordonnance suivante, qui renvoie Amédée-Jean Farges et Adrien Gausserand devant le tribunal correctionnel de Cahors :

« Attendu que Farges, président du Conseil d'administration de la Banque Industrielle et Commerciale du Quercy, à Cahors, du 10 septembre 1926 au 21 septembre 1932, et Gausserand, directeur de la même banque du 1er juillet 1929 au 1er septembre 1932, avaient été chargés en cette qualité de gérer les fonds de la banque, notamment les 670.000 fr. avancés par la Chambre syndicale le 30 mai et les 300.000 fr. confiés par l'Etat le 16 septembre suivant ; qu'ils devraient faire de ces fonds un emploi déterminé tant par la convention intervenue le 30 mai 1920 entre la Chambre syndicale de la banque et signée par Farges lui-même au nom de celle-ci, que par les statuts de la banque, également signés de Farges, et la loi du 13 mars 1917, à laquelle statuts et conventions se référaient expressément, que ces textes légaux, conventionnels et statutaires constituaient les termes et les limites du mandat de Farges et de Gausserand ; que ces fonds étaient destinés à assurer la marche normale d'une Banque populaire qui s'interdit toutes spéculations de Bourse, à n'ouvrir aux clients que des comptes autorisés par la Chambre syndicale, afin de rembourser 400.000 fr. à la caisse centrale, remboursement qui n'a pas eu lieu ;

« Attendu qu'il paraît ressortir du rapport administratif de l'inspecteur Lozes, qui est joint au dossier et du rapport de l'expert Rabaute, commis par le juge d'instruction, que Farges et Gausserand ont détourné partie des sommes qui leur étaient confiées en les utilisant à des opérations de Bourse formellement interdites et dont ils étaient les bénéficiaires ;

« Attendu que le compte de spéculations que Farges s'est ainsi illicitement ouvert en dehors de son compte normal, s'est soldé par un débit de 270.084 fr. 65 ; que dès le moi de mai 1932, l'inspecteur Loze l'avait mis en demeure de démissionner ; que le 27 octobre suivant, l'Assemblée générale constatait qu'il n'avait pas apuré son compte ; que, pour entrer dans ses fonds, la banque fut dans la nécessité de consentir des délais échelonnés sur un an, qu'ainsi le délit d'abus de confiance a bien été consommé par Farges avant même toute mise en demeure et en dépit des paiements ultérieurs ;

« Attendu, en ce qui concerne Gausserand, que celui-ci n'a jamais été autorisé à s'ouvrir un crédit personnel et n'avait aucun droit de faire à la caisse le moindre prélèvement pour son compte, ni directement, ni indirectement; qu'ainsi toutes les sommes dont la caisse a été débitée par lui à son profit ou au profit de sa belle-mère, la veuve Lambert, personne interposée, constituent des détournements qui sont reconnus étudiés et dénoncés tant par l'inspecteur Loze que par l'expert Rabaute ;

« Attendu qu'au total, le compte frauduleux ouvert à son nom par Gausserand est soldé par un débit, au 31 décembre 1932, de 124.321 fr. 80, et celui qu'il avait ouvert au nom de sa belle-mère, mais toujours à son profit, dans les mêmes conditions illicites et frauduleuses, par un débit de 41.213 fr. 45 ;

« Attendu que Gausserand a été vainement mis en demeure de payer ces deux sommes, qu'il n'a pu ni payer sa dette, ni la contester, et qu'il s'est laissé condamner par défaut le 15 novembre 1932, ainsi que la veuve Lambert, par le tribunal de commerce de Cahors ; qu'au moment où ces jugements de condamnations ont été pris, le délit de Gausserand était définitivement consommé et que la règle *ma via electa* ne saurait être opposée à l'action publique ni paralyser celle-ci ;

« Attendu que pour la perpétration de ces délits, Farges et Gausserand ont agi ensemble et de concert ; qu'ils ont, en effet, trompé la clientèle et la Chambre syndicale par des artifices de comptabilité qui sont relevés par l'inspecteur Lozes et l'expert Rabaute et qu'ils étaient forcément de connivence pour se livrer à ces agissements puisque, d'après l'inspecteur Lozes, la gestion de la banque était assurée en liaison étroite avec le président Farges et le directeur Gausserand, celui-ci étant sous la surveillance immédiate de Farges, qui prenait parfois une part plus active encore aux travaux de la direction ; de telle sorte que, d'après le même inspecteur, certains délits illicites et clandestins n'étaient connus que du président et du directeur, notamment les comptes de spéculation qu'ils s'étaient ouverts à eux-mêmes en violation de leur mandat ;

« Attendu, en conséquence, qu'il résulte de l'information diligentée sur plainte de la partie civile et de la procédure complémentaire qui a suivi qu'il existe contre Amédée-Jean Farges et Adrien Gausserand charges suffisantes d'avoir, à Cahors, ensemble et de concert, depuis un temps non prescrit, détourné et dissipé au préjudice de la Banque Industrielle et Commerciale du Quercy, qui en était propriétaire ou détentrice :

« 1° Une somme de 270.084 fr. 45, qui ne leur avait été remise qu'à titre de mandat et à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un emploi déterminé ;

« 2° Une somme de 124.321 fr. 80, qui ne leur avait été remise qu'à titre de mandat et à charge de les rendre ou de les représenter ou d'en faire un emploi déterminé ;

« 3° Une somme de 41.213 fr. 45, qui ne leur avait été remise que dans les mêmes conditions, délit prévu et puni par les articles 408 et 406 du Code pénal,

« Pour ce motif, la Cour renvoie les nommés Amédée-Jean Farges et Adrien Gausserand devant le tribunal de police correctionnelle de Cahors, pour en être jugé, conformément à la loi sur la prévention ci-dessus spécifiée. »

Les Maîtresses d'Internat

On nous prie d'insérer la lettre suivante adressée par les maîtresses d'internat du lycée de jeunes filles à Mme Barreau, présidente de l'Association des anciennes élèves du lycée Clément-Marot, avec l'autorisation de celle-ci.

« Madame la Présidente,

« Après les heures de classe, le jeudi et le dimanche les enfants sont surveillés par les Maîtres et Maîtresses d'Internat. Jusqu'au 30 juin 1934, les M. I. étaient des fonctionnaires, choisis parmi les bacheliers. La plupart se destinant à l'Enseignement, — la maîtrise est une pépinière d'agrégés a-t-on dit — ils s'intéressaient à leur modeste rôle d'éducateurs, en même temps qu'ils donnaient aux parents d'élèves toutes garanties de compétence et d'autorité.

« Mais le Gouvernement vient, par le décret du 30 juin 1934, de supprimer cet état de choses. Les titulaires et les stagiaires restent en place, mais il ne sera plus nommé que des « gagistes » nouveaux « Petits Choses », payés... 4.000 francs par an ou au pair.

« Vous vous doutez que les licenciés ou les bacheliers chercheront ailleurs. Qui surveillera alors les enfants ? Ne craint-on pas par cette mesure de voir renaître les incidents regrettables qui déterminèrent la création d'un cadre de fonctionnaires remplaçant les anciens gagistes ?

« Dans l'intérêt des élèves, de vos enfants, nous espérons pouvoir compter sur une intervention de votre part pour le maintien d'une fonction qui contribuait pour beaucoup à l'ordre et au bon renom des établissements de l'enseignement secondaire.

« Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

« *Les Maîtresses d'Internat du Lycée de Jeunes Filles de Cahors.* »

Intendance

M. Laban, intendant militaire de 3e classe est affecté dans le cadre auxiliaire à la 17e région.

Tabacs

M. Picou, vérificateur expert principal des tabacs à Martel, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Picou, qui, pendant plusieurs années, fut vérificateur à Cahors, nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

Ecole Centrale

Notre compatriote, M. Pierre Vincent, de Catus, vient de sortir de l'Ecole Centrale avec le titre d'ingénieur. Il a été également reçu aux examens d'aptitude au grade de sous-lieutenant d'infanterie et de chars de combats.

Nos félicitations.

Justice de paix

M. Pouzalgues, suppléant du juge de paix de Labastide-Murat est chargé de l'intérim de la justice de paix, en remplacement de M. Pons, admis à la retraite.

Gare aux vipères

Mme Holié, de Blars, était occupée à ramasser du foin, lorsqu'elle ressentit une vive douleur à la main. Une vipère venait de la piquer. M. le docteur Couzy lui a donné les soins nécessités par son état.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 9 au 14 juillet 1934 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes, 3 femmes. Interlocaux : 9 hommes. En extra : 2 hommes. Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 9 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage de Cahors secourt 4 hommes, 4 femmes. »

POUR LES PROPRIÉTAIRES VICTIMES DES CALAMITÉs AGRICOLES

La répartition entre les propriétaires du département du Lot victimes des gelées d'avril 1933 est actuellement en cours ; cette répartition ne va pas sans provoquer un certain nombre de réclamations dont les maires de plusieurs communes se sont faits les interprètes.

Il faut d'ailleurs bien considérer qu'il s'agit là d'un travail des plus considérables et d'une organisation matérielle qui a dû être préparée dans des conditions une peu hâtives.

Les deux principaux chefs des réclamations sont actuellement les suivants :

1° La Commission supérieure des allocations pour calamités agricoles avait décidé antérieurement qu'aucune indemnité ne serait pratiquement mandatée à ceux des propriétaires sinistrés dont l'indemnité, calculée suivant les règles du barème général, n'atteindrait pas 6 0/0 de la perte subie.

A la suite de nombreuses réclamations, la Commission s'est aperçue qu'elle avait fait fausse route sur ce point et elle a décidé dans une réunion récente, de ne point appliquer cette règle.

De ce fait, un certain nombre de dossiers qui n'ont pas encore reçu satisfaction vont être repris et un grand nombre de propriétaires intéressés des communes du Lot, au nom desquels un mandat n'a pas encore été établi, seront appelés eux aussi à toucher une allocation.

2° Aux termes de l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 10 avril 1933, ne peuvent toucher d'indemnité que ceux des propriétaires sinistrés dont la perte dépasse 25 0/0 de la valeur de l'ensemble des produits de l'exploitation.

Il y a là une règle sur le caractère draconien de laquelle il est inutile d'insister.

Aussi bien de nombreuses réclamations se sont-elles déjà élevées à ce sujet et nous reproduisons ci-dessous le texte de la question écrite qui vient d'être posée par M. Mené Besse, député de Cahors, à M. le Ministre de l'Agriculture :

Question écrite. — « M. René Besse « rappelle à M. le Ministre de l'Agri- « culture qu'aux termes de l'arrêté du « 13 avril 1933, les propriétaires ayant « subi des dommages par suite des cala- « mités agricoles ne peuvent prétendre « à indemnité qu'autant que la perte « subie dépasse les 25 0/0 de la valeur « de l'ensemble des produits de leur « exploitation ; expose que l'applica- « tion de cette règle est extrêmement « dommageable aux propriétaires inté- « ressés en raison, d'une part, de ce que « cette franchise de 25 0/0 apparaît « comme beaucoup trop importante, « d'autre part, de ce que les petits pro- « priétaires des régions de polycultu- « res sont plus particulièrement lésés ; « lui demande en conséquence de bien « vouloir, après nouvel examen de la « question, décider, soit la suppression, « soit la réduction dans une très large « mesure, de cette franchise de 25 0/0. »

SOCIETES DE CHASSE ET DE PECHE DU LOT

Dimanche matin, à 10 heures, a eu lieu l'assemblée générale de la Fédération des sociétés de chasse et de pêche du Lot, sous la présidence de M. Lafon.

La séance ouverte, M. Caunésil donne lecture du rapport moral de la Fédération et des vœux suivants :

1° Ouverture de la chasse au 2 septembre ; 2° clôture de la chasse à la perdrix au 18 novembre ; 3° clôture générale avant le dernier dimanche de janvier pour la chasse à la bécasse.

Des dispositions particulières seront prises en faveur de certains cantons démunis de gibier à plumes.

Ensuite, M. Delfort, trésorier général a exposé la situation pécuniaire de la Fédération, qui est florissante. Le rapport est adopté et une commission de vérification des comptes, composée de MM. Maligne et Marratuech, est nommée. Les autres comsions sont nommées comme suit :

Commission d'étude des vœux, section chasse : MM. Pébeyre, Montès. Erignoux ; section pêche : MM. Gau Espitalié, et Marratuech.

Le bureau est renouvelé de la façon suivante :

Président : M. Lafon ; vice-présidents, section pêche, MM. Gau, Espitalier, Chartrou ; section chasse, MM. Paubert, Desbiron, Pébeyre, Lagaspie, Montès, Miramont, Chazar, Erignoux et Maligne. Secrétaire général, M. Caunésil ; secrétaire adjoint, M. Croissant ; trésorier général, M. Delfort ; trésorier adjoint, M. Derruau ; avocat-conseil, Me Lacaze. Commission du braconnage : M. Marratuech. Conseil juridique, MM. Lacaze, Desbiron et de Puységur. Commission d'assurance, M. Conquet.

M. Lafon présente diverses et intéressantes observations relatives aux questions de chasse.

A 13 heures, les membres de la Fédération se sont rendus à l'hôtel des Ambassadeurs où a eu lieu le banquet, 50 convives y ont pris part et ont apprécié l'excellent menu qui leur a été servi.

Au dessert, MM. Lafon et Roumégoux, délégué de la 6e région cynégétique, ont porté un toast qui fut fort applaudi.

Un vœu présenté par la Société de chasse de Martel, demandant la nomination d'un poste de lieutenant de louveterie dans chaque canton, est adopté.

CAHORS

GRAND FESTIVAL ARTISTIQUE

Le festival artistique, organisé par les Anciens du 7e régiment d'infanterie, a eu lieu samedi soir, sur les Allées où avait pris place, depuis 20 h. 1/2, un nombreux public. Le kiosque avait été aménagé de belle façon pour contenir tous les chanteurs.

Sans doute, le temps était incertain. De gros nuages étaient amoncelés sur la ville et on croyait fort que la soirée ne se passerait pas sans pluie.

A 9 heures, l'orchestre se fait entendre, puis les chanteurs du Comminges apparaissent sur la scène et chantent « Montagnes Pyrénées ». Il faut reconnaître que ce chœur, magnifiquement chanté, souleva l'enthousiasme parmi la foule qui, longuement, applaudit les excellents chanteurs.

Mais quelques gouttes de pluie tombent : le public ne s'émeut pas. Cependant par crainte de l'orage, un membre de la troupe annonce que le concert aura lieu au Théâtre. Et c'est la débandade, la ruée vers le Théâtre qui est pris d'assaut, et où ceux qui avaient pris place sur des chaises dans l'enceinte des Allées Fénelon, arrivant forcément les derniers, ne trouvent pas le moindre strapontin.

Le concert continue : on entend M. Laguens, basse chantante dans son répertoire, Mlle Suzanne Duxy. Et puis, nouvelle annonce. Le public est invité à revenir sur les Allées Fénelon.

Et le public se précipite sur les Allées : en quelques minutes toutes les chaises sont occupées.

Le concert continue. C'est avec ravissement qu'on entend le baryton Gérard Camp, et le comique troupier, Bath, dans son hilarant répertoire.

Dans la deuxième partie du programme, le public applaudit vigoureusement les chanteurs du Comminges qui chantent la « Tyrolienne du Périgord », M. Cazeneuve, violoniste réputé, M. Bonnaud.

Mlle Suzanne Duxy et M. Camp obtiennent un gros succès dans « les Roses », « le duo de Ciboulette » avec costumes de l'époque, et M. Bath, dans son répertoire comique, amuse le public qui ne lui ménage pas les bravos.

Les chanteurs du Comminges se font entendre dans des chants régionaux, notamment du Quercy. Et c'est la fin. Le public applaudit longuement, vigoureusement.

Dimanche matin, à 11 heures 1/2, sur le péristyle de l'Hôtel de Ville, les chanteurs du Comminges ont donné un concert auquel assistait une foule nombreuse qui les a vivement applaudis.

Nous adressons à tous, chanteurs, musiciens, organisateurs de ce festival artistique nos bien vives et sincères félicitations, car ils ont procuré à la population cadurcienne une bonne soirée.

APPLICATION DES LOIS D'ASSISTANCE

Par application de la loi du 28 février 1934, la commission d'appel instituée par ce texte s'est réunie pour la première fois, à l'hôtel de la Préfecture, le samedi 21 juillet courant, à 15 h., sous la présidence de M. Malrieu, président du Tribunal.

Etaient présents : MM. Lacaze et Gayet, délégués du Conseil général ; MM. Gorses, directeur de l'Enregistrement ; Milhau, inspecteur des Contribution directes et Pédelmas, représentant de M. le Trésorier-Payeur général, tous trois délégués par M. le Ministre des finances.

La séance se prolongea jusqu'à 18 heures.

La Commission avait à examiner 84 appels se décomposant ainsi :

Femmes en couches : appels de l'administration : 14 ; appels admis : 9 ; appels rejetés : 5. — Appels des intéressés : 37; appels admis : 3; appels rejetés : 34.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables : appels de l'administration : 18 ; appels admis : 16 ; appels rejetés : 2. — Appels des intéressés : 10 ; appel admis : 0 ; appels rejetés : 9 ; ajourné : 1.

Assistance médicale gratuite : 5 : 1 admis, 2 rejetés, 2 ajournés.

Elle va acheter un chapeau et emporte un sac à main

Samedi, a comparu devant le tribunal de Montauban, Mme Gausserès, de Castelnau-Montratier. Il y a un mois, Mme Léonie Bonguiral, modiste à Montauban, recevait la visite d'une de ses clientes, fidèle depuis 3 ans, Mme Gausserès, 59 ans, née à Castelnau-Montratier, venait chercher un chapeau de 22 francs. Mais un sac à main traînait sur le comptoir. La femme Gausserès le prit avec la somme de 230 francs qu'il contenait.

M. Bénezech, procureur de la République, conclut à une peine de prison mitigée par la loi de sursis du fait que la dame Gausserès n'a jamais été condamnée. Me Buffa estime qu'une peine d'amende avec sursis est suffisante.

Le tribunal condamne la dame Gausserès à un mois de prison avec sursis.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à son auto, M. Maraud, de Pessac (Gironde), se voit dresser procès-verbal par les gendarmes.

ECOLE DE GARÇONS DU BOULEVARD GAMBETTA

Bilan de l'Année scolaire

A. — Certificat d'études primaires : 46 présentés, 46 reçus :

Alazard André ; Andrieu Léon (mention très bien) ; Audebert Lucien ; Arnaudet Emile ; Bagel Guy ; Bergougnoux Raymond (mention bien) ; Besombes Jean (mention bien) ; Bouzou Pierre ; Bourrières Marcel (mention bien) ; Boyer Henri (mention bien) ; Breil Eugène ; Bru Jean (mention bien) ; Carriol Guy ; Cubaynes Marcel ; Chavalle Jean ; Crémadès Jean ; Décremps Emile ; Delpont Léonce ; Delsol Georges ; Dorme Henri ; Durand René ; Dutrieu Henri (mention bien) ; Escaich Robert ; Escudié Pierre (mention bien) ; Feyt Pierre ; Garrouty Georges (mention bien) ; Gau Jean ; Germain Pierre (mention bien) ; Guinot Pierre (mention bien) ; Gouaux Jean; Lacombe René ; Lacombe Robert, Lacourège Yvan ; Lades Jean ; Lafargue Jean; Lafon Darius ; Larmet Pascal ; Millereux Camille ; Nègre Eugène ; Nozières Jacques ; Pascal Paul ; Paulet Joseph (mention bien); Talou Raymond (mention bien) ; Vaille Roger ; Vaysse Pierre ; Xaumier Noël.

B. — Bourses 1re série : reçus : Besombes Jean, Planacassagne Pierre.

C. — Bourses 2e série : reçus : Blanc Henri ; Métral-Charvet Marcel; Rivière Robert.

D. — Certificat d'aptitude professionnelle (œuvre complémentaire de l'école). Reçus : Batut Victor ; Carricondo Jean ; Cavalié René ; Evêque Eugène ; Girma Jean, Longuet Jean ; Maignol Jean ; Millereux Alfred ; Peyridieux Edouard.

Compliments mérités aux lauréats; félicitations sincères aux maîtres.

Ecole normale d'institutrices

Aspirantes : Sont définitivement reçues aux concours de l'Ecole normale : Mlles Broudiscou, Lhéritier, Carratié, Pressouyre, Selves, Leygues, Lauzu.

Liste suplémentaire : Mlle Hartmann.

Aspirants : MM. Henri Conti, Thamier, Théron, Marmié, Villetorte, Planchou.

Liste supplémentaire : M. Simbille.

Caisse des Ecoles

L'assemblée générale des souscripteurs et la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles publiques de la ville de Cahors auront lieu à la Mairie de Cahors le mercredi 25 juillet, à 20 heures 30.

Les Cadurciens s'initient à l'aviation

Dimanche les Cadurciens furent intéressés par les évolutions d'un avion sur la ville. L'aviateur Gorsses, pilotant l'avion de M. Laboudie, a donné le baptême de l'air à de nombreux amateurs.

Sur l'aérodrome de Labéraudie, il y avait une foule qui assistait au départ et à l'atterrissage de l'avion, lequel, à chaque voyage, emportait un passager.

Voici les noms des personnes qui ont reçu le baptême de l'air :

Mmes Cabanes, Soupa, Tavernier, Martin, Farges ; MM. René Marcenac, Maurice Marcenac, Darnis, Belval, Mouget, Lagarde, Soulillet, Cazalens, Bessières, Calvet, Doullen, Augié, Bastide, Rouget père, Rouget fils, Duverger, Baboulène, Henras, Bergougne, Bergon, Vidaillac, Cruzille, Pradié, Depeyrot Yves, Depeyrot Olivier, Cros, Costeplane, Félix, Escalié.

La séance d'aviation, commencée vers 13 heures, s'est terminée le soir à 18 h. 1/2.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Calmette, ancien secrétaire de l'inspection académique du Tarn, décédé à Cahors.

M. Calmette avait été commis de l'inspection académique du Lot pendant plusieurs années. Il était très connu dans notre ville où il ne comptait que des amis.

Ses obsèques ont été célébrées mardi matin, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à Mme Calmette, à Mme et M. Calmette, instituteur à l'école publique du Boulevard, à la famille nos bien sincères condoléances.

Coups de poing

Au cours d'une discussion, M. Tournier, de St-Céré, a donné un violent coup dans la région du cœur à M. Alain Vayrac, de St-Jean-Lespinasse. Celui-ci a été assez fortement contusionné. Il a porté plainte au Parquet qui a ordonné une enquête. M. Tournier, interrogé par la gendarmerie, a déclaré que Vayrac qui était un de ses anciens employés, l'avait outragé.

Vélo volé

M. Valéry, menuisier, avait laissé sa bicyclette devant la porte de M. Blanc, demeurant aux Ormeaux. Quand il voulut la reprendre, elle avait disparu. Plainte a été portée.

Infraction

Contravention a été dressée au nommé Goncalvès Manoël pour défaut de carte d'identité d'étranger.

Plainte

M. Joseph Moutet, cultivateur à Fons, a porté plainte au Parquet contre un voisin, M. Henri Hermet, qui, après une vive discussion, le frappa à la tête avec le manche d'une fourche. M. Montet a été blessé assez gravement à la tête.

A RÉPARER, S.V.P. !

Les habitants de la rue des Cadourques font entendre de nouveau des doléances : la rue est de plus en plus impraticable, surtout la nuit.

Mais il y a, également, une rue qui mériterait quelques réparations, un bon nettoyage. C'est la rue des Thermes.

En cette période du tourisme, les visiteurs hésitent à s'aventurer dans ce passage qui accède à l'Avenue du Nord.

Mais si la journée elle est peu fréquentable, le soir elle est dangereuse, parce que l'éclairage est défectueux. Cependant, les travaux à exécuter pour nettoyer la rue ne sont pas excessifs et ils sont nécessaires, car les visiteurs, les promeneurs qui empruntent cette rue, se rendent à l'Arc de Diane.

En appelant l'attention des services compétents sur ce coin de Cahors, nous nous permettons, également, de leur signaler l'état lamentable de la partie de la Fondue qui part de la rue Feydel à la rue des Augustins. — L. B.

« LES MYOSOTIS » DE CAHORS

Nous apprenons que le Comité Directeur de la Société Sportive Féminine « les Myosotis » vient de mettre, sur la proposition de son Directeur technique, le Capitaine Deleuze, à la disposition de M. l'Inspecteur d'Académie une somme de 500 fr., pour lui permettre d'envoyer deux fillettes nécessiteuses, soit au camp de vacances de Villesèque, soit à la mer.

Il nous est agréable de signaler ce beau geste de nos « Myosotis » que tout commentaire risquerait d'affaiblir.

Nous savions déjà que « les Myosotis » s'intéressaient à la jeunesse. Son Comité vient de nous prouver que la misère sociale ne lui est pas indifférente.

Que « les Myosotis » en soient remerciés sincèrement.

Défaut d'appareil amplificateur

Pour défaut d'appareil amplificateur de sons à son auto, procès-verbal est dressé à M. Dumont, de St-Céré.

Défaut de plaque

Procès-verbal a été dressé à M. Belmen, de Goujounac, pour défaut de plaque d'immatriculation à son camion-auto.

⁂

Pour défaut de plaque de contrôle à la bicyclette, procès-verbal a été dressé à Mlle Jeanne Mathou, de Salignac et à M. Gybet, de Gorses.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 25 — SAMEDI 28
DIMANCHE 29 (*à 21 heures*)
Dimanche (matinée à 15 heures)

Marlène DIETRICH
Victor MAC LAGLEN dans

X 27

Scénario et mise en scène de Josef Von Sternberg
Un grand film sur l'espionnage

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour
FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*
Téléphone ARCHIVES 60-92
Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Succès scolaires. — Nous sommes heureux d'apprendre que la jeune Plagnol Marcelle, élève de l'Ecole publique des filles de Mercuès, vient d'être reçue au certificat d'études primaires avec la mention *très bien.*

Nous félicitons la jeune lauréate qui a été reçue également, au mois de mai, au concours commun des bourses, 1re série.

L'école des garçons a présenté cinq candidats qui ont tous été reçus. Ce sont : Barrière Pierre, Delpon Jean-Marie, Cabessut Georges, Tesquet André et Circal Roger. Nos félicitations aux élèves et à leur excellent maître.

Castelnau-Montratier

Aux touristes. — Nous croyons utile de signaler aux nombreux touristes qui seuls ou en famille, réalisent leur tournée de vacances, les sérieux avantages que leur procurera leur passage ou leur séjour à Castelnau-Montratier.

Notre jolie petite ville fort bien située est admirablement alimentée en eau potable inépuisable et d'excellente qualité, magnifiquement éclairée à l'électricité et elle réunit toutes les conditions essentielles que peuvent désirer les visiteurs les plus difficiles.

L'air de Castelnau est très pur, hygiénique et frais, ses places très om-

bragées, ses bons hôtels, ses garages, ses cafés bien organisés. Ses routes, fort bien entretenues permettent la réalisation de promenades et d'excursions très agréables dans notre ravissant Bas-Quercy où les curiosités sont si intéressantes et si nombreuses.

La cuisine du pays est justement réputée : beaux quartiers d'oie et de canard, foies truffés, délicieux gigots, gibier de toute sorte, très belles écrevisses, fruits exquis.

Tous les plats sont du terroir, bien préparés et on peut les arroser de bonnes bouteilles de Cahors. J'ajouterai que les prix des meilleurs menus n'ont rien d'exagéré.

Castelnau est un centre d'où les touristes peuvent facilement rayonner dans toutes les directions pour visiter les admirables sites du Quercy : Cabrerets, Padirac, Rocamadour et les belles vallées du Lot, de la Dordogne, du Célé, de la Barguelonne, etc...

Du 20 août au 10 novembre, nous avons tous les matins de fort beaux marchés aux chasselas dorés, du Quercy, abondamment approvisionnés.

Nos visiteurs passeront donc à Castelnau d'excellentes vacances, ils pourront s'y reposer paisiblement, satisfaire leur appétit, entretenir leur santé et cela sans trop vider leur porte-monnaie.

La municipalité s'ingénie à constituer un actif syndicat d'initiative qui fera bientôt connaître tous les vieux souvenirs que les touristes devront visiter.

Ce syndicat persuadera aussi les propriétaires de nos hôtels qu'ils ont le plus grand intérêt à s'organiser et à utiliser tous les moyens pour attirer et retenir dans notre région tous les curieux visiteurs.

Labastide-du-Vert

Compatriotes. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre aimable compatriote, Elie Clerc, qui travaille à Oissel (Seine-Inférieure) qui avait fait une demande d'emploi à la Cie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, a passé l'examen réglementaire avec succès mardi dernier, 52, quai de la Rapée à Paris. Félicitations.

Nous sommes enchanté d'apprendre par les échos de la presse lotoise qu'à la distribution des prix du lycée de Cahors, notre jeune et mignonne compatriote, Odette Sauzel, avait obtenu le prix d'honneur de la classe enfantine du lycée. Elle est la fille de notre ami Jean Sauzel, l'aimable économe du Bureau de Bienfaisance de Cahors et la petite fille de notre sympathique compatriote, Mme Pierre Sauzel, née Pons, professeur honoraire du lycée Gambetta. Sincères félicitations à Odette et aux professeurs. — B. P.

Les Junies

Orage. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un violent orage s'est abattu sur notre commune. Malheureusement la grêle est tombée en grande quantité et a fait de graves dégâts, notamment dans les Causses. Le tabac et la vigne ont été particulièrement endommagés.

Lalbenque

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une mignonne fillette chez les époux Courdesses. Tous nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Cabrerets

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de Mme Garrigues, décédée à Prayssac, à l'âge de 88 ans.

Mme Garrigues était la veuve du regretté M. Garrigues, qui fut proviseur du lycée Gambetta. Elle était la mère de M. Garrigues, le distingué avocat du barreau de la Rochelle.

Nous adressons à M. Garrigues, à Mme Gagnayre, à la famille, nos sincères condoléances.

Concots

Mort subite. — Mme veuve Gaven était occupé à des travaux ménagers, dans son appartement, lorsque tout à coup, elle s'affaissa. Des soins lui furent donnés, mais ils furent inutiles. Elle était morte frappée d'une attaque d'apoplexie.

Ses obsèques ont été célébrées samedi, au milieu d'une foule considérable. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Montcuq

Ecole primaire supérieure supprimée. — Par décret-loi, en date du 29 juin 1934, l'Ecole primaire supérieure de filles est supprimée. C'est le sort commun de tous les établissements d'enseignement primaire supérieur de France comptant moins de 60 élèves.

Cette suppression déplorable à tous points de vue porte un coup sensible au prestige et à l'intérêt d'un chef-lieu de canton qui, en moins de 15 ans, a perdu ses deux écoles supérieures.

Nous sommes pourtant heureux d'annoncer que, dès la rentrée d'octobre, dans les locaux si bien situés de l'Ecole supérieure, un cours complémentaire avec pensionnat fonctionnera et assurera la préparation au brevet élémentaire et au concours d'admission à l'école normale.

Nous tiendrons les familles au courant de tout ce qui sera fait pour la création et l'organisation de ce nouvel établissement.

Carnet blanc. — Tout prochainement sera célébré à Ploudiry (Finistère), le mariage de notre sympathique compatriote Jean-Louis Couture, huissier à Montcuq, avec Mlle Madeleine-Marie Ollivier, institutrice publique à Ploudiry. Aux futurs époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur et nos bien sincères félicitations à leurs familles.

Soturac

Agrégation. — M. Raymond Mary, dont la mère habite Martel et qui est le gendre de Mme Cussac, née Chambon, également originaire de Martel, vient d'être admissible à l'agrégation de grammaire.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Concours de pêche. — Notre concours annuel, organisé par notre si vivante Société, a obtenu un succès des plus mérités.

Cette manifestation de la gaule avait attiré plus de 100 concurrents, qui se mirent « en piste », sous la vigilance des divers commissaires chargés d'assurer la régularité de ce concours.

Aussi, ce n'était pas un spectacle négligeable que de voir ces chevaliers de la gaule, partir à la conquête du poisson et des lauriers.

Après une heure de patience et d'émotion, la fin du concours était sonnée, le résultat suivant fut annoncé :

Pour le plus de poids : M. Roudayre, de Gramat.

Pour le plus gros poisson : Mlle Finette Cid, de Bretenoux.

Pour le plus grand nombre : M. Elie Brancharel, de Bretenoux.

Après le concours, un banquet a réuni les concurrents, sous la présidence de M. le Docteur Ayroles, maire de Bretenoux. Le poisson a été vendu et le produit de la vente, 60 fr., a été versé au bureau de bienfaisance.

Lauresses

Suicide. — Le nommé Pierre Lacroix, 62 ans, cultivateur à Lauresses, souffrait depuis longtemps d'une maladie incurable. Samedi, il prit son fusil, se rendit dans des broussailles à 100 mètres de son habitation et se tira un coup de fusil dans la tête. La mort fut instantanée.

Assier

Foire. — Notre foire du 17 juillet a été plus calme qu'à son ordinaire, nos braves cultivateurs étant fort occupés aux travaux des champs et moissons précoces.

Peu de marchés se sont conclus en bétail et sans cours définis du marché aux volailles ; les poules se sont vendues 4 fr. ; les poulets, 6 fr. ; les canards jeunes, de 4 à 4 fr. 50 ; les lapins, 2 fr., le tout le demi-kilo ; les pigeons, 5 à 6 fr. la paire ; les œufs, 2 francs la douzaine.

Petite foire également pour les forains cependant venus en assez grand nombre.

Prochaine foire, 18 août.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La Chasse. — L'ouverture approche, l'impatience des chasseurs se fait plus grande, chacun voit déjà en perspective les belles randonnées à travers bois et friches, et l'espoir nouveau de fructueuses rencontres, bien souvent déçues, remplit le cœur de tous. La fébrilité des chiens, ces compagnons fidèles, égale celle des maîtres, et, par la pensée, l'on reprend possession des terrains si souvent parcourus, où l'on escompte trouver les compagnies de perdreaux plus nombreuses, les nichées de lapins occupant chaque buisson et enfin un lièvre au creux de chaque sillon.

Hélas ! combien ce rêve est loin de la réalité, que reste-t-il des quelques couples de perdreaux sauvés par miracle l'an passé, des lapins et lièvres assez habiles pour échapper à une destruction sans merci, ont-ils au moins repeuplé dans de bonnes conditions ; on est obligé de répondre par la négative.

Tout se lie contre le gibier, plus il se fait rare, plus les moyens de destruction s'emplifient, furets, collets, animaux nuisibles et pour finir la quirielle de chiens courants qui, nuit et jour, courent la campagne, anéantissant tout le gibier de l'année, lièvres, perdreaux, lapins, rien ne résiste à cette horde toujours plus nombreuse. Il est incompréhensible que les propriétaires de ces chiens, tous chasseurs, ne comprennent pas que ces compagnons détruisent tous leurs espoirs. Quelles mesures faudra-t-il donc préconiser pour les obliger à surveiller ces destructeurs ? Faudra-t-il préconiser l'interdiction du chien courant, comme l'on demande celle du furet ? Cela n'est pas possible, car la chasse au chien courant a trop d'attraits pour en priver ses adeptes. Faudra-t-il préconiser une augmentation du prix du permis ou un régime de permis de chasse avec système de bail, à seule fin d'éliminer un grand nombre de chasseurs ? Mesures trop injustes qui vont à l'encontre de notre idéal de liberté.

Et cependant qui ne voit que la situation dans laquelle se débat la chasse banale, ne peut durer ainsi? S'il s'avère que notre système de chasse, trop libéral, conduit à la destruction complète du gibier, l'Etat qui ne voudra, ni ne pourra se passer des importants revenus des permis de chasse, sera obligé de prendre des mesures draconiennes qui lèseront les petits chasseurs et les petits chasseurs seuls, incapables de s'organiser pour sauvegarder leur plaisir favori.

Alors les solutions ? une seule se présente actuellement, l'organisation de la chasse banale par sociétés communales ou cantonales auxquelles tout détenteur du permis devra obligatoirement adhérer. Au sein de ces sociétés une discipline librement consentie où chacun comprendra son intérêt et où enfin le gibier, au lieu d'être la bête que l'on poursuit et que l'on traque jusqu'à l'anéantissement, sera *notre* gibier que l'on renouvelle et que l'on protège, où l'on comprendra qu'il est utile qu'une partie soit sauvée pour la reproduction et, qu'ensuite, chacun dans sa sphère, doit faire la police des animaux nuisibles et même des mauvais chasseurs égoïstes et imprévoyants, qui, n'obéissant qu'à de bas instincts de destruction, ne veulent qu'exterminer.

⁂

On nous signale que des braconniers sans scrupules n'attendent pas l'ouverture de la chasse pour sortir le fusil du ratelier d'armes; plusieurs coups de fusils, après poursuite par chiens courants, ont été entendus sur les limites des communes de Gourdon et du Vigan. La Société prévient les délinquants pris en flagrant délit soit par la gendarmerie, soit par les gardes de la Fédération du Lot, qu'elle se portera partie civile et demandera des indemnités importantes à titre de dommages et intérêts qui s'ajouteront aux amendes auxquelles ils seront condamnés par le tribunal correctionnel.

Obsèques. — Vendredi ont été célébrées à Gourdon, les obsèques civiles de M. Ferdinand Decap, décédé à Paris, à l'âge de 58 ans.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos vives sympathies.

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : Une somme d'argent, par Mme Dégat, café de l'Etoile d'Or ; une bague, par M. X., chez M. Rabanelly, boulanger ; un béret, par Mlle Drault, imprimerie moderne.

Objets perdus : Une bague, par Mlle Poux, avenue Gambetta ; une boucle d'oreille, par Mme veuve Chaumet, Boulevard Mainiol ; un portefeuille contenant divers papier, par M. Couturier, fils à Sainte-Claire.

Cours pratiqués à la foire du 21 juillet. — Bœufs de boucherie, 130 à 160 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 110 à 130 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 3 à 3 fr. 25 ; agneaux, 3,75 à 4 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 170 à 190 fr, les 50 kilos; porcelets, 80 à 140 fr. la pièce ; poulets de grain, 6 fr. ; poules, 3,50 à 4 fr. ; canards, 4 fr. ; dindes, 4 fr. ; lapins, 1 fr. 75 à 2 fr. ; Chevreaux, 2 fr., le tout la livre ; oisons, 40 à 50 francs ; canetons, 30 à 40 fr. la paire ; poussins, 3 à 5 fr. la paire ; œufs, 2 fr. 50 la douzaine ; avoine, 27 à 29 fr. le sac de 80 litres ; plants de choux, 3 fr. le cent ; plants de poireaux, 2 fr. le paquet. Prochaine foire le 14 août.

Labastide-Murat

Fête votive. — La fête votive de notre commune sera célébrée les samedi, 11 août, dimanche, 12 août et lundi 13 août. Un programme bien composé a été élaboré par la Commission.

Beaumat

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre aimable compatriote, M. Félix-Rémy Couderc, gardien de la paix à Paris, fils de notre sympathique maire, vient sur sa demande d'être affecté dans le 18e dans le service de notre sympathique compatriote et ami M. Paul Sertillange, Inspecteur principal au Commissariat central du 18e arrondissement. Sincères félicitations.

Martel

Obsèques. — Jeudi ont été célébrées les obsèques de Mme Veuve Delluc, receveuse des P.T.T. en retraite, décédée à l'âge de 82 ans. Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

St-Germain

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Mauriol, décédée après une longue maladie. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote, M. Jean Daffas, ancien propriétaire à Jardel, près Salviac, ex-conseiller municipal à Salviac et ex-conseiller général du canton, vient d'être nommé préfet honoraire pour ses bons et loyaux services durant sa carrière administrative et cela par décret en date du 13 juillet 1934. Son fils, M. Jacques Daffas, externe des hôpitaux de Bordeaux, étudiant en médecine de 2e année, a subi avec succès les examens de 2e année. — Nous présentons à nos distingués compatriotes nos bien sincères félicitations.

Violent orage. — Samedi soir, vers 17 h. 30, un violent orage de grêle s'est abattu sur Salviac et les environs : la partie sud-est de la commune a particulièrement souffert. Par endroits, les tabacs sont hâchés, toutes les récoltes sur pied sont sérieusement touchées : l'ouragan a sévi depuis Bourboux jusqu'à l'abbaye, c'est-à-dire dans la vallée de l'Ouraioux et du Céou.

Les hameaux de Guillasse, Lemaine, Cousty ont été très éprouvés.

Nous rappelons aux sinistrés qu'ils doivent déclarer leurs dégâts sous trois jours, à la mairie.

Vayrac

Foire. — La foire du 17 juillet :

Vu les travaux de la moisson, notre foire du 17 juillet a été peu importante.

Voici les principaux cours :

Viande de boucherie : bœufs, de 140 à 160 fr. ; vaches, de 100 à 120 fr. ; veaux, de 200 à 250 fr., le tout les 50 kilos.

Marché aux porcelets : petits porcs de deux mois d'âge, de 50 à 80 fr. l'un suivant grosseur.

Halle : blé, néant ; maïs, de 80 à 90 fr. ; avoine, de 35 à 40 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille : poulets, 10 fr. ; poules, 9 fr., le tout le kilo ; lapins, 5 fr. le kilo ; œufs, de 2, 25 à 2 fr. 50 la douzaine.

Jardinage : beaucoup de légumes à des prix abordables ; choux pommés, de 2 à 2 fr. 50 pièce ; salades, 1 fr.

AVIS AU PUBLIC

Le P.O.-Midi, désireux de procurer de nouvelles facilités au commerce et de contribuer à réduire autant que possible les mouvements de numéraire, a décidé d'étendre, à partir du 1er juillet 1934, à toutes les gares du réseau P.O. la vente et l'utilisation des carnets de fiches de contrôle, déjà en usage sur le réseau du Midi, qui permettent d'effectuer des transports (G.V., P.V. et colis postaux) sans versement d'espèces jusqu'à concurrence du montant total du carnet.

Les carnets de fiches de contrôle offrent des avantages analogues aux carnets de chèques : manipulation plus aisée et présentant moins de risques que celle des espèces ; moins d'erreur de décomptes, enfin garanties contre les conséquences inhérentes aux pertes ou détournements d'espèces.

Ils comportent, en outre, des avantages particuliers : utilisation immédiate sans visa préalable pour provisions et n'exigeant aucune comptabilité, acceptation par toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi sans complication d'aucune sorte.

Enfin l'acquéreur du carnet bénéficie d'une ristourne qui lui est versée lors de l'épuisement du carnet ou du remboursement de sommes inutilisées.

Les carnets sont de quatre séries :
Série A : *cinq mille francs.*
Série B : *dix mille francs.*
Série C : *vingt mille francs.*
Série D : *cinquante mille francs.*

Les demandes de carnets peuvent être déposées dans toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi.

Allez consulter

Madame LINA

Voyante cartomancienne
Consulte tous les jours
2, *rue Cathala-Couture*, 2, *CAHORS*

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

MM. Doumergue et Herriot sont rentrés à Paris

Revenant de Tournefeuille, le Prédent Doumergue est arrivé à Paris, ce matin, à 8 h. 20.

Il a été acclamé par la foule et a été reçu par MM. Chéron, Sarraut, Berthod, Mallarmé, le général Denain.

M. Doumergue s'est refusé à toute déclaration avant le Conseil du Cabinet qui est convoqué pour 17 heures.

M. Herriot, venant de Lyon, est arrivé à Paris, à 8 h., pour assister au Conseil de Cabinet. Il s'est rendu au Ministère de la Marine Marchande où a eu lieu une réunion des ministres radicaux et des membres du Comité exécutif.

Les inondations en Pologne

De Varsovie. — Des inondations sans précédents, qui ont lieu en Pologne, continuent leurs ravages. Le nombre de personnes noyées dépasse, déjà, 600 et les dégâts égalent la moitié du budget national.

« Maintenant je monte mon escalier...

...alors que pendant des mois je ne pouvais pas appuyer sans souffrance mes pieds sur le sol, par suite de crises fréquentes de goutte. Je commençais à désespérer lorsque j'ai suivi exactement le traitement de vos cachets Gandol qui m'a complètement soulagée ». (Mme Mignot, place Saint-Marc, à Rouen). C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique que l'antirhumatismal Gandol réussit où bien d'autres traitements ont échoué. Il vaut 12 fr. 75 pour une cure de dix jours. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

Atelier de serrurerie
à vendre pour cause de santé
FACILITÉ DE PAIEMENT
S'adresser Bureau du Journal

URGENT A CÉDER
pour cause départ
Petit portefeuille d'Assurance
Importante Cie (Incendie, Accident)
S'adresser au Journal
qui fixera rendez-vous

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

16e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Détachement de Cahors

COMMISSION DES ORDINAIRES

ADJUDICATION : Marché de gré à gré pour la fourniture du pain au détachement du 16 R.T.S. à Cahors.

La Commission des Ordinaires du 2e Bataillon du 16e R.T.S. se réunira le 13 août 1934, à 14 h. précises, au bureau de la Commission des Ordinaires, Caserne Bessières pour y procéder en séance préparatoire à l'examen des titres des candidats.

Les demandes faisant connaître l'intention de soumissionner ne seront reçues que jusqu'au 13 août avant 14 h.

Elles devront être accompagnées : 1° d'un certificat délivré par le maire de la commune où réside le soumissionnaire indiquant qu'il est de nationalité française, qu'il jouit d'une bonne réputation, d'honorabilité et de solvabilité ;

2° d'un extrait du casier judiciaire ne remontant pas à plus de 3 mois ;

3° Doit être pourvu obligatoirement d'un C.C.P. ;

Le Cahier des charges, déposé au bureau de la Commission des Ordinaires du 2e Bataillon du 16e R.T.S., pourra être consulté tous les jours, dimanches et jours fériés exceptés, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.

La Commission des Ordinaires se réunira le 20 août 1934, à 14 h., pour procéder par soumission cachetée à l'adjudication du pain.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 15

Le 7 fatal

Adapté de l'Anglais

Par E.-Pierre LUGUET

CHAPITRE PREMIER

IX

MUNGER !

Au pied de ce plan incliné, d'autres voies secondaires, créées dans le même but, étendaient leur réseau dans toutes les parties de l'exploitation. La terre arable rejetée sur les côtés, la pierre, une fois mise à nu, était extraite par couches successives, formant marches ou bancs. Les foreuses perçaient à distance voulue dans la masse rocheuse des trous qu'on chargeait d'explosif, puis le bloc se détachait et roulait au fond.

Ma foreuse était installée sur un banc situé à mi-flanc de la carrière. Au-dessous de moi, je voyais les ouvriers suspendus aux parois comme des abeilles dans une énorme ruche renversée. Les wagonnets, attachés à un câble métallique, poussés jusqu'au pied du plan incliné, amenaient les matériaux jusqu'aux moulins concasseurs. Le broyage terminé, on envoyait le caillou dans une sorte d'immense crible où se faisait automatiquement la séparation des fragments par ordre de grosseur. La plus grande partie de ce caillou servait au « macadamisage » des routes.

L'entreprise Gwin et Mackelway, une des plus importantes des Etats-Unis, possédait ses attelages, ses écraseuses-locomobiles de routes, ses wagons d'expédition.

Mes pensées portaient autant sur mon travail que sur le contremaître à la main mutilée. Il fallait me renseigner sur Munger, et, si mes information donnaient un résultat, le surveiller étroitement.

Le directeur apparut sur le bord de la fosse et jeta les yeux sur moi.

— Arlo Chiswick, me cria-t-il, vous maniez la foreuse comme un vieux routier.

— Ça n'est pas bien difficile.

— Évidemment non, pour un Américain débrouillard comme vous ; mais ces Italiens ne s'y mettent pas si vite. J'ai pensé à une pension pour vous. Je crois que soit les Solano, soit les Abruzzi vous prendront chez eux. Leurs maisons sont les plus propres du pays et ils font ce qu'ils peuvent avec leurs modestes moyens pour contenter les gens. Tommy et moi sommes chez les Abruzzi et Munger se trouve très bien chez les Solano. Vous pouvez choisir entre les deux endroits.

— S'il y a déjà deux pensionnaires chez les Abruzzi, observai-je, il y aura probablement plus de place pour moi chez les autres.

Mon désir secret, on le comprend, était de vivre le plus près possible de Munger.

— La tribu des Solano est plus nombreuse que celle des Abruzzi, dit en riant le directeur. Mais vous serez peut-être mieux, en effet, chez ceux-là. Le jeune Solano est contremaître de l'équipe de chargement. Quand le travail sera fini, je vous présenterai à lui et vous irez ensemble à la maison.

Je remerciai Frazer de son obligeance et il s'éloigna. A six heures, quand le sifflet du générateur à vapeur eut annoncé la fin de la journée, on me mit en rapport avec le jeune Solano, et nous nous dirigeâmes vers la ville.

Ce contremaître, Italien d'origine, était né en Amérique et parlait un assez bon anglais. Je lui demandai s'il y avait d'autres pensionnaires que moi chez son père, désirant amener la versation sur Munger.

— Le contremaître de la fosse loge avec nous, dit-il.

— Il y a longtemps que vous l'avez ?

— Depuis qu'il est à la carrière, signor ; juste deux semaines.

— D'où venait-il ?

— Je ne sais pas, signor. C'est un inconnu pour tous ceux de Fentonville, Mackelway, le grand Padrone de la ville, l'a amené à la carrière, dans sa grande automobile rouge. Le signor Bostwich était avec eux ; je le sais, parce que je me trouvais près du bureau quand ils sont arrivés dans la « Go-Devil » (1).

Ces renseignements fortifiaient mes soupçons. Si l'homme qui avait tenté d'arrêter la « Red-Flier » sur la route de la rivière était bien Munger, on lui avait procuré un emploi à la carrière quelques jours seulement après son attentat.

Le fait d'avoir été conduit à la carrière par Mackelway et Bostwich eux-mêmes dans la « Go-Devil », comme disait Solano, portait en soi une signification importante. Pourquoi l'associé junior se serait-il intéressé à Munger, sinon sur la recommandation de Bostwich ?

En poussant plus loin la déduction, quelle raison pouvait avoir Bostwich de s'intéresser à Munger, au point de lui faire avoir un emploi à la carrière ?

La conclusion s'imposait : Bostwich et Munger avaient quelque affaire ensemble. Ma théorie sur le vol de la paye de compte à demi, devenait plausible, sinon entièrement justifiée.

Sûrement, il me fallait surveiller Munger et c'était à bon escient que j'avais choisi la maison des Solano.

Pendant le court trajet de la carrière à la ville, je revis les trois ouvriers qui avaient intercédé auprès de Frazer, en faveur de leur camarade Vicenzo. Ce trio formait le centre d'un groupe animé qui discutait en italien, en se servant, selon la mode de leur pays, de leurs mains autant que de leur langue pour exprimer leur pensée.

Le jeune Solano, je le remarquai, avait saisi le sujet de la conversation et me jeta un regard inquiet. Les hommes assemblées s'étaient retournés vers moi, dans une attitude ouvertement hostile.

— Qu'est-ce qu'ont donc ces gens ? demandai-je à mon compagnon.

— Ils ne vous aiment pas, signor, répondit Solano.

— Qu'ils m'aiment ou non, je ne m'en soucie guère, répliquai-je, mais je serais curieux de savoir ce qu'ils ont contre moi.

— Ils croient, signor, que le Padrone a renvoyé Vicenzo dans le but de vous donner sa foreuse. Vicenzo est leur ami, et par conséquent, ils vous en veulent.

— Ah !

— Portez-vous un couteau, signor ?

— Pourquoi porterais-je un couteau ?

— C'est quelquefois utile. Je vous conseillerais d'en avoir un, signor, et quand vous sortirez le soir, de regarder derrière vous. Un coup de « stiletto » dans le dos n'a rien d'agréable.

Je convins avec lui qu'un coup de stylet entre les épaules pouvait avoir de fâcheuses conséquences et nous arrivâmes ainsi à la demeure de Solano le père. Une demi-douzaine de petits Solano se roulaient dans la poussière devant la porte et deux ou trois chiens se disposaient à me contester le droit d'entrée à l'intérieur.

Le contremaître calma de la voix ces peu hospitaliers quadrupèdes qui disparurent au coin de la maison, entraînant à leur suite le troupeau bruyant des marmots.

Le chef de la tribu des Solano se présenta lui-même puis la signora son épouse, qui naviguait dans son sillage.

Ils consentirent à m'héberger moyennant la somme de deux dollars par semaine, sous la double condition : 1° que je me contenterais d'une couchette, le lit de parade étant d'ores et déjà occupé par Munger ; 2° que je ne me montrerais pas trop difficile pour la nourriture. Je tendis au maître du lieu deux dollars en argent. Après avoir examiné, entre-choqué et soupesé les deux pièces pour s'assurer de leur bon aloi, il les passa à sa femme.

La signora Solano palpa à son tour la monnaie, témoignant ainsi du peu de confiance qu'elle accordait à son mari comme contrôleur des finances. Elle les fit enfin disparaître dans la poche de son tablier et je fus gracieusement invité à considérer la maison comme mienne. Munger rentrait. Il s'arrêta court à ma vue. J'étais assis sur un banc dans la cour et le saluai d'un mouvement de tête amical. Il me répondit par un mouvement de sourcils. (*A suivre*).

(1) Va au diable.

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
8, *rue des Capucins*

Maison importation charbons demande représentant spécialisé et bien introduit. Ecrire **SOUSTI**, Agence Havas, BORDEAUX.

Bibliographie

LE 1er CONGRÈS DES "AMIS DE MON JARDIN"

Le premier Congrès des « *Amis de Mon Jardin* » se tiendra du 10 au 13 septembre 1934 et comprendra une visite du Quercy, de la vallée du Lot, de la station uvale de Moissac et des vignobles du Tarn-et-Garonne.

Son succès est assuré, étant donné l'attrait que présente la merveilleuse région de Rocamadour et de Padirac.

L'organisation de la partie matérielle du Congrès a été confiée à l'Agence Exprinter. Les grands réseaux de chemins de fer ont accordé le bénéfice du demi-tarif pour permettre aux Congressistes de rejoindre individuellement Cahors, lieu de concentration.

Ceux de nos lecteurs qui seraient intéressés par ce Congrès peuvent en demander le programme détaillé à « *Mon Jardin* », revue pratique de jardinage, à Thouars (Deux-Sèvres).

Nous rappelons en outre que la revue « *Mon Jardin* » consent un abonnement d'essai de trois mois contre deux francs en timbres.

Lisez Chaque Semaine
Vendémiaire
Le Plus Indépendant
Le Plus Complet
Le Plus Vivant
des Grands Hebdomadaires
Ses 2 Pages d'Echos
Ses Romans — Ses Nouvelles
Le Forum des Anciens Combattants
Le Palais — l'Astrologie
Le Théâtre — Le Cinéma
Ses Nombreuses Rubriques, etc...
Lisez :
Vendémiaire
14 et 16 Pages
Le N° **0, 75**. Abon. un an **25** Frs

DÉMÉNAGEMENTS VERS PARIS
des garanties : 60 ans de métier
des prix intéressants suivant délai
CORVISIER, ASNIÈRES, (Seine).

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON

MARIE-ROSE MÉCHAIN

Roman par Ernest PÉROCHON

Le mystère des existences provinciales, encloses dans un cercle d'habitudes et de préjugés à peine entamés par le mouvement trépidant de la société d'après-guerre, a tenté maints romanciers. L'auteur de *Nène* a voulu nous décrire à son tour un coin de ce petit monde, où, dans l'isolement et le silence, les moindres bruits éveillent de sonores échos. A vrai dire, certains personnages d'une œuvre antérieure, *Bernard l'Ours*, semblaient incarner déjà la classe paysanne s'élevant à la bourgeoisie à la faveur d'un rapide enrichissement. Cette fois, c'est le drame d'une famille éprouvée par la guerre, menacée d'une déchéance irréparable, pendant que cette même guerre hisse au pavois de la fortune un parvenu grossier issu du ruisseau. Dans cette situation tragique se débat une noble et pure jeune fille qui paraît condamnée à porter tout le poids de l'infortune commune. Eprise d'un rêve de jeunesse que les événements ne cessent de trahir, condamnée par la veulerie des siens à des tâches ingrates, exposée à un mariage déshonorant, tentée un instant de se laisser aller aux pires abandons, elle tient tête stoïquement à la fatalité, recueille sa sœur qui fut moins courageuse devant la vie, et se donne une raison de continuer son probe effort en acceptant des devoirs nouveaux, l'adoption maternelle d'un enfant. Simple histoire, se déroulant dans un milieu étroit et mesquin, d'autant plus émouvante. C'est l'épopée des vies sacrifiées et des héroïsmes que l'on ignore. Beau thème, magistralement traité par un écrivain au style dru et net, avec une sincérité pathétique.

Un volume in-16 relié. Prix : 3 fr. 50. En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Julien FERRIÉ
Professeur honoraire

NOUVELLES

Sous le Ciel du Midi
La rivière en furie
(*Couronnée par l'Académie de Montauban*)
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE P. FRANCÈS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

P.-O.-MIDI

A l'occasion de la *Foire-Exposition de Brive*, des billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes, à demi-tarif, sont délivrés pour Brive les 29 juillet, 3 et 5 août 1934, au départ de toutes les gares des sections de lignes de :

St-Denis-près-Martel, Sarlat, Gourdon, Thiviers, Condat-le-Lardin, Limoges-Bénédictins (via Nexon et via Uzerche), Egletons, à Brive-la-Gaillarde.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ÉTÉ 1934
De Paris aux Stations Thermales d'Auvergne

Depuis le 14 mai fonctionne un service de voitures directes toutes classes et couchettes 1re classe pour La Bourboule et Le Mont-Dore dans le train express de nuit partant de Paris-Austerlitz, à 20 h. 07.

Depuis le 26 mai, un train rapide de nuit toutes classes, couchettes 1re classe (remplacées par un wagon-lits mixte 1re et 2e classes du 16 juin au 1er septembre :

Paris-Quai-d'Orsay dép. 21 h. 22. La Bourboule arr. 7 h. 12. Le Mont-Dore arr. 7 h. 33 (St-Nectaire arr. 9 h. 20 à partir du 1er juin et jusqu'au 25 septembre, par correspondance automobile).

A partir du 23 juin, train rapide de jour toutes classes et wagon-restaurant :

Paris-Quai d'Orsay, départ 10 h. 35.
La Bourboule, arrivée, 18 h. 27.
Le Mont-Dore, arrivée, 18 h. 44.
St-Nectaire, arrivée, 20 h. 20.
(par correspondance automobile).

Relations rapides par voitures directes de Paris-Quai-d'Orsay à Lamalou-les-Bains à partir du 16 juin 1934.

Des relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains, via Montauban, sont établies par voitures directes de 1re et 2e classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes de 1re classe.

Aller (du 16 juin au 29 septembre inclus : départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 20; arrivée à Lamalou à 8 h. 02.

Retour (du 17 juin au 30 septembre inclus) : départ de Lamalou à 19 h. 07 ; arrivée à Paris-Quai d'Orsay, à 8 h. 50 (au lieu de 9 h. 15).

Wagon-restaurant de Paris à Vierzon et vice-versa.

La Route des Monts d'Auvergne au départ de Rocamadour (Lot)

Excursion de trois jours en autocar par Vic-sur-Cère, le Mont-Dore, La Bourboule, Saint-Flour, Aurillac, du 2 juillet au 10 septembre 1934. — Prix du transport pour les trois journées, 350 francs.

Pour les jours de mise en marche et tous autres renseignements, s'adresser aux gares intéressées ; aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris ; aux principales agences de voyages.

Transports de porte à porte

Les Chemins de fer d'Orléans et du Midi procèdent à l'enlèvement et à la livraison à domicile des marchandises à grande et à petite vitesse dans toutes les localités où il existe un service de factage et de camionnage.

Les marchandises sont enlevées à domicile le jour même pourvu que l'ordre soit donné, au besoin par téléphone, à la gare ou au correspondant, avant midi.

Sur demande, elles sont également livrées à domicile dès leur arrivée en gare et pour un prix très réduit.

Ainsi les clients du chemin de fer sont assurés d'obtenir livraison de leurs colis à leur domicile sans aucun retard et sans qu'ils aient à s'en préoccuper.

Expéditeurs, destinataires : demandez que tous vos envois soient effectués de domicile à domicile.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares intéressées.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1
INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
—:— PRIX MODÉRÉS —:—
Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). } 1.800 m²
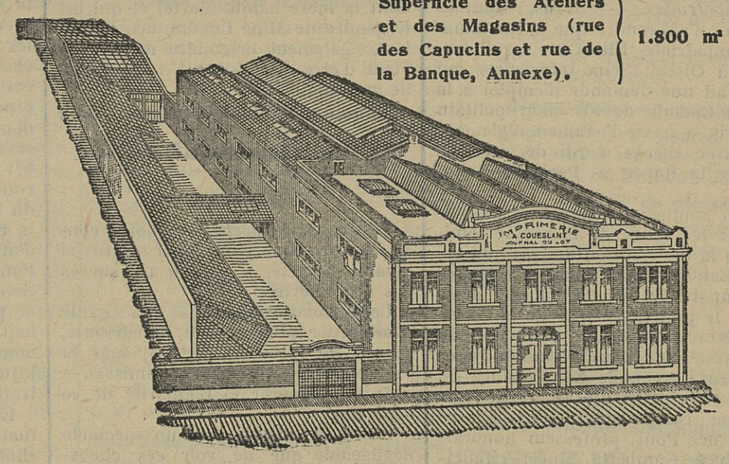

SERVICE D'ÉTÉ 1934

De Paris à Toulouse par Cahors

	Exp. & Om. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	»	10 15	»	19 20	—	20 20	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	22 46	»	»	10 44	»	»	—	20 32	21 22	»
LIMOGES arrivée	5 36	»	»	15 48	»	0 8	—	2 4	3 16	»
LIMOGES départ.	5 43	»	»	15 57	»	0 13	—	2 20	3 24	»
BRIVE... arrivée	7 22	»	»	17 32	»	1 36	—	4 8	5 5	»
BRIVE... départ.	7 36	12 33	15 55	17 38	18 10	1 42	—	4 16	5 11	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 12	16 31	—	19 13	—	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	8 38	13 39	16 49	18 16	19 41	—	—	—	5 53	»
CAZOULES.....	8 45	13 46	16 56	—	19 50	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 50	13 51	17 1	—	»	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 »	14 1	17 11	—	20 9	—	—	—	—	»
Nozac.....	9 10	14 11	17 21	—	»	—	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 24	14 25	17 32	18 4	20 33	—	—	5 23	—	»
Saint-Clair.....	9 33	14 34	17 41	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 44	14 45	17 52	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	9 55	14 56	18 3	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 5	15 6	18 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère.....	10 13	15 14	18 21	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 22	15 28	18 30	19 16	»	3 11	—	6 4	6 58	»
CAHORS départ .	11 50	17 50	»	19 20	»	3 15	—	6 8	7 2	7 27
Sept-Ponts.....	12 1	18 3	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac.....	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 53
Lalbenque.....	12 23	18 28	»	—	»	—	—	—	—	8 »
Caussade.....	12 51	18 58	»	20 1	»	—	—	6 52	—	8 27
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	»	20 22	»	4 10	—	7 14	8 10	8 59
TOULOUSE.. arr.	16 43	20 55	»	21 6	»	4 55	—	8 5	9 »	10 1

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB.(2) 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE (du 12/8 au 14/8)
TOULOUSE.... d.	4 53	8 47	10 30	15 51	19 44	21 3	—	23 11
MONTAUBAN. d.	6 8	9 53	11 15	16 38	20 29	21 48	—	23 49
Caussade.....	6 48	10 32	11 34	17 12	20 49	—	—	—
Lalbenque.....	7 25	11 13	—	17 48	—	—	—	—
Cieurac.....	7 33	11 22	—	17 56	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	7 43	11 32	—	18 6	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 49	11 38	12 11	18 12	21 30	22 47	—	0 43
CAHORS... dép.	8 1	—	12 15	18 20	21 34	22 51	—	0 46
Espère.....	8 16	—	—	18 32	—	—	—	—
St-Denis-Catus...	8 29	—	—	18 44	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 42	—	—	18 57	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	19 6	—	—	—	—
Saint-Clair.....	8 59	—	—	19 15	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 12	—	12 55	19 27	22 18	—	—	—
Nozac.....	9 19	—	—	19 35	—	—	—	—
Lamothe-Fénel...	9 28	—	—	19 43	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 35	—	—	19 50	—	—	—	—
CAZOULES.....	9 41	—	—	19 56	—	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	9 55	—	13 16	20 7	22 43	—	—	—
Gignac-Cressens..	10 22	—	—	20 34	—	—	—	—
BRIVE..... a.	10 46	—	13 53	20 59	23 26	0 28	—	2 13
BRIVE..... d.	»		13 59	»	23 33	0 38	—	2 19
PARIS.. (A.) arr.	»		21 13	»	6 43	8 11	—	8 29
PARIS.. (O.) arr.	»		21 25	»	6 55	8 23	—	8 50

Les trains " express " et " rapide " ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 30.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 29	14 59	»	18 41
Mercuès.....	6 43	15 14	»	18 55
Douelle (*Arrêt*).....	6 47	15 18	»	18 59
Parnac	6 54	15 28	»	19 7
Luzech	7 »	15 34	»	19 13
Castelfranc.....	7 12	15 45	»	19 24
Prayssac (*Arrêt*).....	7 16	15 49	»	19 28
Puy-l'Evêque.....	7 24	15 57	17 22	19 36
Duravel	7 31	16 4	17 34	19 43
Soturac-Touzac	7 38	16 11	17 46	19 50
Fumel.....	7 48	16 22	18 13	20 1
LIBOS.....	7 53	16 27	18 19	20 6

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	6 32	9 24	14 25	18 2
Fumel.....	6 42	9 31	14 32	18 9
Soturac-Touzac	6 58	9 41	14 42	18 19
Duravel	7 9	9 48	14 49	18 26
Puy-l'Evêque.....	7 25	9 56	14 56	18 33
Prayssac (*Arrêt*).....	7 39	10 4	15 4	18 41
Castelfranc.....	7 56	10 9	15 9	18 46
Luzech	8 16	10 20	15 20	18 56
Parnac	8 29	10 29	15 29	19 6
Douelle (*Arrêt*).....	» »	10 34	15 34	19 11
Mercuès.....	8 44	10 39	15 39	19 17
CAHORS.....	9 2	10 51	15 51	19 30

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	4 46	»	14 20	17 13	»
Vayrac	4 51	»	14 28	17 21	»
Bétaille (*arrêt*).....	5 »	»	14 34	17 23	»
Puybrun.....	5 9	»	14 43	17 34	»
Bretenoux-Biars....	5 21	»	14 56	17 44	»
Port-de-Gagnac.....	5 29	»	15 4	17 51	»
Laval-de-Cère	5 41	»	15 13	17 59	»
Lamativie	6 3	»	15 33	18 20	»
Siran (*arrêt*).....	6 19	»	15 50	18 37	»
La Roquebrou.....	6 34	»	16 6	18 53	»
AURILLAC.. arrivée.	7 16	»	16 49	19 37	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 »	10 18	»	17 17	»
La Roquebrou.....	5 37	10 55	»	17 55	»
Siran (*arrêt*).....	5 48	11 6	»	18 6	»
Lamativie	6 2	11 21	»	18 21	»
Laval-de-Cère	6 19	11 36	»	18 36	»
Port-de-Gagnac.....	6 27	11 44	»	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 43	11 53	»	19 »	»
Puybrun.....	6 55	12 »	»	19 8	»
Bétaille (*arrêt*).....	7 2	12 7	»	19 15	»
Vayrac	7 18	12 12	»	19 20	»
St-Denis-près-Martel.	7 26	12 19	»	19 27	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 40	10 59	»	19 43
Sarlat.....	»	7 53	12 5	17 46	20 49
Cazoulès.....	»	8 31	12 41	19 18	21 26
Souillac.....	8 13	11 »	13 34	19 31	23 34
Le Pigeon	8 27	11 24	13 48		15 33
Baladou . Arrêt.	8 52	11 31	13 53		15 41
Martel.....	8 40	11 56	14 1		15 52
St-Denis-p.-M.ar.	8 49	12 8	14 10		16 »

Les jours de foire et marché à Sarlat

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 39	9 14	12 38	16 44
Martel.....	»	7 58	9 28	12 52	17 15
Baladou . Arrêt.	»	7 59	9 35	12 58	17 26
Le Pigeon	»	8 3	9 40	13 2	17 41
Souillac.....	6 52	8 12	9 49	13 11	17 53
		8 54		14 8	19 55
Cazoulès.....	7 1	9 2		14 16	20 4
Sarlat.....	8 19 / 5 26	9 39	17 53	14 52	20 43
Le Buisson. ar.	6 15	»	18 39	15 44	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 26	17 36	»
Carsac.....	8 36	17 47	»
Grolejac.....	8 43	18 4	»
St-Cirq-Madelon.....	8 49	18 11	»
Payrignac (arr.).....	8 55	18 19	»
GOURDON.....	9 6	18 29	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	5 56	16 34	»
Payrignac (arr.).....	6 5	16 42	»
St-Cirq-Madelon.....	6 13	16 50	»
Grolejac.....	6 31	16 56	»
Carsac.....	6 42	17 7	»
SARLAT.....	6 56	17 23	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6 »	»	14 36	17 39	
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 12	»	18 8	21 43	
CAPDENAC. d.	2 18	7 17	10 17	11 »	13 19	18 32	22 5	
FIGEAC.....	2 33	7 31	10 28	11 11	13 46	18 45	22 16	
Le Pournel.....	»	7 50	»	11 30	14 22	19 6	»	
Assier.....	3 35	8 1	»	11 39	14 41	19 17	22 41	
Flaujac (halte)...	»	8 10	»	11 48	14 53	19 26	»	
Gramat	5 7	8 23	»	12 1	15 15	19 40	23 »	
Rocamadour	5 20	8 35	»	12 11	15 28	19 51	23 10	
Montvalent.....	5 38	8 49	»	12 24	15 46	20 6	»	
St-Denis-p.- arr.	5 50	8 58	»	12 33	15 53	20 15	23 39	
Martel dép.	6 1	9 6	»	12 44	16 6	20 25	23 34	
Quatre-Routes....	6 13	9 16	»	12 55	16 24	20 35	»	
Turenne.....	6 25	9 26	»	13 6	16 43	20 45	»	
BRIVE..... ar.	6 56	9 48	»	13 28	17 18	21 7	0 7	
PARIS (Orsay) ar.	—	18 30	»	21 13	»	5 39	8 23	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

						(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	19 40	22 46	»	7 36	10 15	»	»	
Brive..... dép.	3 46	8 13	12 42	15 52	18 20	»	»	
Turenne.....	4 9	8 38	13 8	16 15	18 57	»	»	
Quatre-Routes....	4 17	8 47	13 17	16 23	19 9	»	»	
St-Denis-p.- arr.	4 24	8 54	13 25	16 30	19 19	»	»	
Martel dép.	4 31	9 2	13 32	16 35	19 39	»	»	
Montvalent.....	»	9 15	13 45	16 47	20 5	»	»	
Rocamadour	4 56	9 34	14 4	17 4	20 37	»	»	
Gramat	5 9	9 47	14 18	17 17	21 »	»	»	
Flaujac (halte)...	»	10 »	14 31	17 30	»	»	»	
Assier.....	5 30	10 11	14 43	17 41	21 31	»	»	
Le Pournel.....	»	10 20	14 52	17 50	21 43	»	»	
FIGEAC..... dép.	5 53	10 38	15 12	18 12	22 6	»	»	
CAPDENAC ar.	6 2	10 47	15 21	18 22	22 19	»	»	
CAPDENAC d..	6 24	13 2	16 16	18 52	»	»	»	
TOULOUSE	10 »	17 4	20 36	22 55	»	»	»	

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 2	9 50	16 16	18 36
Cabessut.....	8 11	10 1	16 27	18 47
Arcambal.....	8 20	10 17	16 36	19 »
Vers.....	8 28	10 25	16 44	19 11
Saint-Géry.....	8 35	10 50	16 49	19 19
Conduché.....	8 46	11 19	17 »	19 36
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 29	17 6	19 44
St-Martin-Labouval..	8 59	11 53	17 13	20 »
Calvignac.....	9 5	12 3	17 19	20 9
Cajarc.....	9 16	12 20	17 31	20 26
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 40	20 39
Toirac.....	9 33		17 48	20 51
Lamadeleine.....	9 44		17 59	21 6
CAPDENAC.....	9 55		18 10	21 20

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 11	11 49	19 1	»
Lamadeleine.....	7 23	12 5	19 11	»
Toirac.....	7 34	12 19	19 20	»
Montbrun.....	7 42	12 30	19 27	»
Cajarc.....	7 52	12 45	19 37	»
Calvignac.....	8 2	12 58	19 46	»
St-Martin-Labouval..	8 9	13 7	19 54	»
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 17	20 1	»
Conduché.....	8 23	13 25	20 7	»
Saint-Géry.....	8 38	13 41	20 19	»
Vers.....	8 43	13 48	20 24	»
Arcambal.....	8 50	13 59	20 31	»
Cabessut.....	8 59	14 14	20 41	»
CAHORS.....	9 6	14 23	20 48	»